

RAPPORT DE L'ATELIER D'ACTUALISATION ET DE VALIDATION DE LA MATRICE UNIFIEE DES REFORMES POUR LA PERIODE 2013-2015

Du 26 au 27mars 2013, s'est tenu à l'hôtel SANCTA MARIA à Lomé, un atelier d'actualisation et de validation de la Matrice Unifiée des Réformes pour la période 2013-2015.

Organisé par le Ministère de l'Economieet des Finances, cet atelier a regroupé les Points Focaux chargés des réformes, les responsables des différents départements ministériels, les représentants des Partenaires Techniques et Financiers, du secteur privé et de la société civile, les chefs traditionnels.

Le Secrétaire Permanent chargé des politiques de réformes, Dr. Mongo AHARH-KPESSOU,après avoir remercié les participants pour le travailde la journée du 25mars 2013, journée consacrée à la présentation et l'adoption du rapport de mise en œuvre des réformes au titre du deuxième semestre 2012, pour la suite des travaux, a exhorté les participants à examiner les mesures de reformes, à assurer leur cohérence et à proposer de nouvelles mesures notamment en prenant en compte les recommandations de la revue du 25 mars 2013.

Après ces orientations, le Secrétaire Permanenta déclaré ouverts les travaux de l'atelier d'actualisation et de validation de la Matrice Unifiée des Réformes2013-2015. Les travaux se sont déroulés en commissions et plénière de restitution.

1. Travaux en commissions

Trois commissions ont été mises en place :

- la Commission 1 : Actualisation et validation des mesures et actions pour le renforcement de la gestion des finances publiques;
- la commission 2 : mise en cohérence des matrices de réformes des points focaux dans 14 départements ministériels;
- la commission 3 : Mise en cohérence, actualisation et validation des mesures de réformes des points focaux dans les secteurs prioritaires et neuf (09) autres ministères.

Les différentes commissions ont travaillé d'arrache pied pendant deux jours et la pertinence des échanges a permis d'améliorer les réformes présentées par chaque ministère sectoriel.

Commission N°1

Elle a eu pour mission d'actualiser et valider des mesures et actions pour le renforcement de la gestion des finances publiques. Neuf (09) programmes ont fait l'objet de réflexion de la commission. Les travaux ont connu la participation de la plupart des directions et structures relevant du Ministère de l'Economie et des finances ou impliquées dans la gestion des finances publiques. Le bureau de la commission est composé comme suit :

Président : M. LOKO Yao

Rapporteur : M. AKAKPO Iyatan Komi

La méthodologie adoptée pour faire le travail à consister à un passage en revue programme par programme puis mesure par mesure. Pour chaque mesure, les observations ont porté sur la reformulation de la mesure et des indicateurs, la revue des structures responsables et la mise à jour de l'échéance de mise en œuvre de la mesure qui couvre la période 2013 à 2015.

Commission N°2

La Commission 2, présidé par M. TINAKA KossiWediabalo, Président et Mme. MANZI-NIKA Essohouna, Rapporteur, a examiné les matrices de 13 départements ministériels sur 14. La matrice des réformes du ministèredu Commerce et de la Promotion du Secteur Privé n'étant pas amendée à cause de l'absence du point focal ou de son représentant.

Suite à la présentation de chaque matrice, le point focal devait répondre aux préoccupations des uns et des autres. Les réponses aux questions ont conduit dans certains cas à la reformulation certains objectifs, actions et mesures. Il en est de même pour les résultats attendus et indicateurs.

De nombreuses contributions ont été apportées pour enrichir la matrice unifiée des réformes. Ces amendements et contributions sont mis en évidence comme l'indique la matrice unifiée. Par ailleurs, inquiétudes sur des sujets sensibles tels que l'organisation des élections locales et législative, l'amélioration des conditions de vie et de travail des agents de l'Etat ont été dissipées par les explications apportées par les responsables des départements concernés.

Commission N°3

Le président, M. KOUNGIGAN AKou Komiet le rapporteur, M. BALAWIA Atawa Nidakadila ont soumis à l'appréciation des membres de la commission la méthodologie de travail qui consiste à faire des amendements après présentation tour à tour des matrices par les points focaux. Ainsi, au total, 16 matrices des ministères ont été examinées.

Des observations de forme et de fond ont été apportées à chaque matrice. Des libellés d'objectifs, de résultats, d'indicateurs, des mesures et des actions ont été reformulés au besoin, après explication des points focaux. Par ailleurs, après lecture du rapport de l'atelier de revue du 25 mars 2013, certaines recommandations dudit rapport ont fait l'objet de traduction en mesures de réforme.

Dans l'ensemble, les recommandations ont été faites par les commissions au cours des travaux :

Ministère de l'économie et des Finances

1. l'adoption du schéma directeur informatique du MEF s'avère nécessaire pour permettre aux bailleurs de fonds de financer certaines activités programmées dans le plan de réforme
2. adoption par l'Assemblée Nationale des directives de l'UEMOA ; Les textes communautaires sont en attente d'adoption à l'Assemblée Nationale ; leur adoption permettra au MEF d'exécuter des actions soustendues par lesdits textes.
3. invitation des représentants de la commission des finances de l'Assemblée Nationale aux travaux de validation de la mise en œuvre des réformes.

Les autres départements ministériels

1. Compte tenu du coût du livre, accélérer le processus de mise en œuvre effective de l'accord de Florence et de son protocole additionnel de Nairobi. Pour susciter l'intérêt du public vis-à-vis du livre, de prendre en compte les technologies de l'information et de la communication (tablettes, ...) dans la politique nationale du livre en cours d'élaboration,
2. Vu l'effectif de plus en plus croissant des personnes âgées (6% de la population), accélérer le processus d'adoption de la loi portant sur les personnes âgées,
3. Pour limiter les accidents de la circulation, mettre en place un système amenant tous les usagers à respecter le code de la route (arrêt anarchique, ...),
4. Au vu des nuisances environnementales engendrées par la prolifération des sachets plastiques non bio dégradables, veiller à l'application des dispositions du décret portant interdiction d'importation et de production de ces sachets,
5. Vu l'évolution inquiétante du phénomène de la déforestation et des changements climatiques que connaît le pays, prendre des dispositions (baisse de prix, disponibilité du gaz) permettant de faciliter l'accès et l'utilisation par la population urbaine et rurale du gaz au détriment du bois,
6. Compte tenu de la lenteur administrative dans le traitement des dossiers du personnel de la fonction publique, accélérer le programme e-administration,
7. Vu la méconnaissance des sites touristiques par la majorité des togolais, encourager le public à s'intéresser au tourisme en favorisant le tourisme domestique et national

8. Susciter au sein des médias privés un esprit de professionnalisme en amenant la HAAC à accompagner ces médias sur le plan technique
9. Vu la place de la communication dans le développement socio politique et économique du pays, rendre autonome la gestion des médias nationaux en créant un office de radio et de télévision nationale
10. Pour éradiquer la méconnaissance des droits et devoirs des citoyens en faveur de l'aspect genre, veiller à institutionnaliser la cellule genre au niveau de tous les départements ministériels. La commission propose également que l'appellation du Ministère de la promotion de la femme soit revue en tenant compte de l'aspect genre
11. Pour améliorer le cadre de mise en œuvre des procédures ayant trait au respect des droits et devoirs humains par l'ensemble de la population, accélérer le processus de déconcentration du Ministère des droits de l'homme vers la population à la base
12. Au vu de l'absence des schémas directeurs régionaux et nationaux, promouvoir la formation des cadres spécialisés dans le domaine
13. Pour éviter la duplicité des rôles au niveau des organes de gestion de l'Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base (ANADEB) et du Fonds d'Appui au Développement à la Base (FADEB) et garantir l'efficacité dans la mise en œuvre du FADEB, prévoir un dispositif permettant à la Direction de l'ANADEB d'assurer la direction exécutive du FADEB.
14. Reconduire les projets d'aménagement des routes qui ont été prévus en 2012 et qui ne sont pas pris en compte pour l'exercice 2013 par le ministère des travaux publics. Il s'agit des tronçons : Lomé-Vogan-Anfoin ; Agou-Notsè-Tohoun-Frontière Bénin ; Témédja- Badou-Frontière Ghana ; Pya-Tcharè-Kouméa+Brettelle de Soumdina ; Tsévié-Kévé-Zolo ; Tsévié-Tabligbo ; Tabligbo - Aného
15. Etudier la pertinence des filières actuelles par rapport aux besoins socioéconomiques du pays et mener les études nécessaires pour la création de nouvelles filières dans l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;
16. Ouvrir le marché de la téléphonie mobile à d'autres opérateurs pour assurer une réelle concurrence au profit du consommateur ;
17. Amener tous les opérateurs de services téléphoniques à envoyer automatiquement et gratuitement aux consommateurs, la facture électronique après chaque appel ;
18. Déconcentrer et doter le service des sapeurs-pompiers de moyens matériels et équipements adéquats pour exercer efficacement ses missions ;
19. Elaborer des plans de récolement pour les projets réalisés dans un système de coordonnées harmonisées et de préférence dans un système Institut Géographique National (IGN) pour Lomé et les autres villes;
20. Doter le service d'urgence des hôpitaux de moyens matériels et financiers pour la prise en charge des cas d'urgence ;
21. Opérationnaliser les fonctions de médecin inspecteur des hôpitaux

22. Renforcer la culture de l'éthique du soignant devant le patient

23. Accélérer l'adoption des textes pour faciliter la mise en œuvre des recommandations et des mesures issues de cette revue

2. Plénière conclusive

L'une après l'autre, les trois Commissions ont restitué les résultats de leurs travaux. Des questions ont été posées et des réponses et contributions apportées pour l'amélioration du travail accompli. Les travaux de l'atelier ont pris fin aux environs de 17 minutes avec les mots de remerciement du Secrétaire Permanent aux participants.

Lomé, le 27 mars 2013

Les rapporteurs